

**RAPPORT D'ACTIVITES PARTIEL SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN  
D'ACTION FLEGT DE LA SOCIETE CIVILE GABONAISE :  
(Période allant de janvier à septembre 2009)**



## Sommaire :

- I- Introduction générale
- II- Rappel du plan d'action 2009
- III- Activités réalisées
- IV- Les manquements à ce jour

### I - Introduction générale :

Dans l'optique de promouvoir l'application des législations forestières, encourager la bonne gouvernance de la ressource et lutter contre l'exploitation illégale du bois et le commerce y associé, la communauté internationale, notamment l'Union Européenne, a mis au point un mécanisme de facilitation.

Ce mécanisme connu sous son sigle anglais FLEGT, prévoit la négociation et la signature d'Accords de Partenariats Volontaire (APV) entre la communauté et les Etats partenaires producteurs de bois tropicaux.

Par cet accord, les pays producteurs de bois s'engagent à déployer des processus formels, visant à garantir une nature légale aux produits mis sur le marché Européen. Inversement, la communauté s'engage à ouvrir son espace économique à tout produit forestier issu d'un pays signataire de l'APV.

Pour mettre en œuvre le FLEGT, le protocole des négociations exigent au niveau de chaque Etat, l'implication et la participation active de toutes les parties prenantes du secteur forestier. Aussi, la société civile Gabonaise y est elle associée.

Le rapport d'étape ci-présent soumis à l'appréciation de FERN, est une compilation des activités qu'ont eu à mener depuis le mois de janvier, jusqu'à ce jour (15 septembre 2009), les organisations de la société civile mobilisées autour du processus FLEGT et ses objectifs.

## II - Rappel du plan d'action 2009

Conformément à son plan d'action 2009, soumis à la validation technique de FERN, trois grandes étapes devraient marquer les activités de la société civile gabonaise, liées à la mise en œuvre du processus FLEGT.

La première est celle de la constitution et du renforcement des capacités d'un réseau d'organisations de la société civile gabonaise autour de la thématique. La seconde, relative à l'analyse du cadre réglementaire, devrait aboutir sur la production d'un socle de base servant à la construction de la grille de légalité. Quant à la troisième, elle est relative à la sensibilisation des communautés rurales adossées aux massifs forestiers, sur les enjeux du processus FLEGT.

## III - Les activités réalisées de janvier à septembre 2009

A/ La constitution et le renforcement des capacités des organisations de la société civile autour du FLEGT.

Pour être l'activité de départ dans l'implication de la société civile à la mise en œuvre du FLEGT, l'ONG Brainforest s'est employée à remobiliser les organisations de la société civile membre de la plate forme environnement Gabon, à les sensibiliser sur le processus FLEGT, ses enjeux, ses objectifs, et à faciliter l'appropriation par les membres, des concepts techniques de ce mécanisme.

A ce jour, la coordination des organisations mobilisées autour du FLEGT est évaluée à 17 organisations, dont quelques unes ne sont pas membres de la plate forme environnement Gabon.

Par ailleurs, pour un suivi efficient du travail, un chronogramme de réunions hebdomadaires de sensibilisation et de formation avait été arrêté. Les travaux de ces assises se déroulent dans les locaux de l'Office Africain des Bois (OAB), car disposant d'une salle de grande capacité d'accueille.

L'ensemble des rapports des travaux, sont ventilés auprès de toutes les organisations concernées, de la délégation de la commission de l'EU à Libreville, de l'Administration des Eaux et forêts, et de FERN.

Ce long processus de rencontres, a été sanctionné par un premier atelier de la société civile sur le FLEGT les 16 et 17 mai 2009. Lequel, a vu la participation de plusieurs formateurs dont Mlle lola LEAL RIESCO de l'ONG FERN. Le but de cet atelier, fut de donner plus de détails techniques sur le FLEGT aux membres des organisations de la société civile gabonaise, afin de booster leur envie d'accompagner le processus au Gabon.

Le rapport final de cet atelier est disponible, et a été mis à la disposition de toutes les organisations membres et des partenaires.

B/- l'analyse du cadre réglementaire.

L'analyse du cadre réglementaire constitue l'activité principale de notre seconde étape du plan d'action 2009. Pour être une activité globale, avec comme résultat en bout de ligne, la production d'un substrat apte à servir lors de la construction de la grille de légalité, l'analyse du cadre réglementaire n'en obéit pas moins à l'exigence du séquençage des opérations devant la constituer.

C'est pourquoi, dans notre démarche, l'accomplissement de cette tâche a commencé par la recherche et la compilation de tous les textes de loi directement en rapport avec le secteur forestier. Il s'est agit à ce titre : du code forestier, de l'environnement, des mines, agricole, du travail, de la santé, de la loi des finances relatives à la fiscalité forestière. Au terme de cet exercice de compilation, des termes de références ont été élaborés pour une étude portant analyse des lois.

Ces termes de références disponibles à ce jour, ont fait l'objet d'un examen par l'ensemble des organisations de la société civile gabonaise mobilisées pour le FLEGT et, par des partenaires comme FERN, et aussi le WWF Gabon avec qui nous avons des échanges techniques.

A cet titre, il nous est permis de dire, que le travail d'analyse par une équipe de juristes consultants est fin prête pour son déploiement, dès lors que les aspects logistiques y relatifs seront assurés.

#### IV - Les manquements à ce jour

Au chapitre des manquements nous pouvons verser tout d'abord l'étroitesse de notre budget de fonctionnement.

En effet, n'ayant pas été conçu pour prendre en compte la troisième partie de notre plan d'action, relative à la sensibilisation des communautés rurales adossées à des massifs forestiers sous exploitation, il s'en trouve que ce pan important de notre projet d'activités pour 2009, n'a pas connu son exécution. Les discussions avec notre partenaire FERN à ce sujet, nous ont orientés vers la nécessité de rechercher des financements complémentaires.

Toujours en lien avec l'étroitesse du budget, nous pensons que le retard pris à ce jour, pour le démarrage effectif de l'analyse des textes de lois, est aussi inhérent cette situation.

Voilà en quelques lignes, le rapport d'étape que nous pouvons dresser, concernant la marche du projet FLEGT, de renforcement des capacités de la société civile, d'application des lois forestières et d'amélioration de la gouvernance.

#### V - Les perspectives

La perspective dans l'immédiat, est de poursuivre nos activités en faisant l'effort d'atteindre tous les objectifs qu'on s'est fixé au départ, tout en s'arrimant au chronogramme défini par la feuille de route du processus FLEGT, retenu lors de l'atelier national, des 26, 27, et 28 mai 2009 à Libreville.